

BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 4 au 10 juillet 2022

Au cours de la semaine du 4 juillet 2022 :

Des nuisances résiduelles due à *Aedes caspius* sont subies en journée, surtout dans les instants qui précèdent le coucher du soleil. Plutôt de courtes durées, elles sont néanmoins intenses là où elles surviennent, même si elles n'ont rien à voir avec ce que ce serait la situation s'il n'y avait pas de traitements antilarvaires. Les territoires les plus touchés sont ceux qui ont subi des orages fin juin, particulièrement entre le 23 et le 24 juin, où on a enregistré jusqu'à 80 mm (littoral de l'Aude et du Gard essentiellement). Cet épisode exceptionnel n'est pas sans rappeler celui de juin 2015. Malgré la mise en œuvre de traitements en zones humides tous les jours qui ont suivi, des émergences se sont produites en fin de semaine, de façon variable, en fonction des conditions de traitement, de la configuration des milieux et des densités larvaires.

150 hectares de zones humides ont été traités contre les larves d'*Aedes caspius* au cours de la semaine du 4 juillet, portant le total traité en 2022, à ce jour à 16 250 hectares, soit nettement au-dessus de 2021 (12 150 ha) et légèrement en dessous de la moyenne des 5 dernières années (17 280 ha).

Par endroit, on observe également une présence très forte de Cératos (mouchérons).

En secteurs urbanisés, 40 700 gîtes ont été traités contre *Culex pipiens*, qui devient d'autant plus agressif qu'il fait très chaud.

Comme prévu dans les arrêtés préfectoraux, là où les situations liées aux moustiques « ruraux » (issus de zones humides) sont avérées les plus critiques et à la demande des maires des communes concernées, des recours limités, en zone urbaine, très exceptionnels et raisonnés, ont pu être mis en œuvre par voie terrestre, dans la mesure où la météo le permettait (vent) et dans le respect de la réglementation spécifique.

À compter du 11 juillet 2022 :

Le risque de nuisance biologique liée aux moustiques reste élevé sur certaines communes, en raison du beau temps annoncé et de la conjugaison de plusieurs origines : moustiques issus de zones humides, moustiques-tigres et mouchérons. Néanmoins, le niveau de leurs populations va progressivement diminuer.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : À ce jour, la nuisance liée aux moustiques « ruraux » est faible à moyenne en zones urbaines. Une gêne se fait ressentir le soir, phénomène normal en Camargue. Les vents de secteurs sud, sud/ouest ? de force faible à moyenne, prévus jusqu'à jeudi, vont faciliter une migration vers certaines agglomérations. Les zones humides soumises aux fluctuations du Rhône et/ou de la mer sont revenues à leur plus bas niveau (Mistral et évaporation) et sont, de fait, exposées à de nouvelles submersions.

Le moustique-tigre se manifeste en journée dans certaines communes autour de l'étang de Berre.

- **Gard** : Nuisance résiduelle forte au Grau-du-Roi, particulièrement à Por-Camargue et dans le centre d'Aigues-Mortes, générée principalement par *Aedes caspius*. Recours exceptionnel à des traitements « anti-adultes » ponctuels, prévus respectivement les 11 et 12 juillet. Partout ailleurs, et notamment dans les plaines irriguées, des nuisances dues à la même espèce sont également ressenties mais avec une intensité globalement moins forte. À cela, il convient d'ajouter la nuisance potentielle due au moustique-tigre, moustique urbain, qui lui aussi a profité des pluies.

- **Hérault** : La vague de moustiques « ruraux » semble s'éloigner, même si elle persiste encore à Palavas-les-Flots, Marseillan-plage et La Grande-Motte. En secteurs urbanisés, le moustique-tigre *Aedes albopictus* est toujours présent dans l'ensemble des communes et sa nuisance pourra augmenter avec la chaleur. Dans des communes comme Marseillan, s'ajoutent également les mouchérons.

- **Aude** : Pic de nuisance dû à *Aedes caspius* et, à un degré moindre, au moustique-tigre, particulièrement à Gruissan, où il a beaucoup plu. Malgré des interventions exhaustives, y compris le week-end qui a suivi et aussi à cause d'un vent capricieux lors des traitements, des émergences se sont produites dans les zones humides, souvent situées à proximité immédiate des zones urbanisées, qui ont donc été rapidement touchées. Un recours ultime et exceptionnel par voie terrestre a été réalisé le 10 juillet, dans le respect des zones Natura 2000, cours et plans d'eau... Ailleurs, des nuisances sont également ressenties sur les territoires les plus exposés, comme Narbonne-plage, Bages, Fleury d'Aude. Le beau temps favorise l'agressivité des femelles *Aedes caspius*, même si c'est sur une courte durée avant la nuit.

- **Pyrénées-Orientales** : À Salses-le-Château, on observe toujours la présence de moustiques, avec une tendance à la baisse. Néanmoins, les nuisances en zone urbanisée sont toujours présentes, notamment en bordure de la zone humide. On observe également, avec la baisse de la Tramontane, une nuisance importante due aux Cératos (mouchérons). Les traitements d'avaloirs pluviaux sont poursuivis à Perpignan et dans les communes environnantes.

